

Le Maire de la commune d'Escalquens,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,
- **Vu** la délibération n°2020-37 en date du 23 juillet 2020, octroyant les délégations prévues à l'article précité,

Considérant la nécessité d'acquérir un lave-linge,

Considérant, la nécessité de compléter le parc électroménager,

Considérant, après consultation, que le devis réceptionné de la société VILLEMUR SERVICES – 147 Avenue des Minimés – 31200 TOULOUSE constitue l'offre la plus avantageuse et la plus adaptée aux besoins exprimés,

DECIDE

Article 1 : De l'acquisition d'un lave-linge, auprès de la société VILLEMUR SERVICES – 147 Avenue des Minimés – 31200 TOULOUSE, pour un montant total de 1 408,33 € HT soit 1 690 € TTC.

Article 2 : La dépense est prévue en investissement au budget 2023.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la ville d'Escalquens, sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne et affichée conformément aux règles en vigueur. Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le trésorier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Escalquens, le 17 octobre 2023

Le Maire



Jean-Luc TRONCO

Le Maire d'Escalquens certifie que le présent document a été :

Publié le : 20/10/2023

Notifié le : 20/10/2023